

# AFRICA PICKING FUND

**r**apport  
**a**nnuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2021

# ■ Sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion</b> .....	<b>3</b>
<b>rapport d'activité</b> .....	<b>8</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes</b> .....	<b>11</b>
<b>comptes annuels</b> .....	<b>15</b>
<i>bilan</i> .....	16
<i>actif</i> .....	16
<i>passif</i> .....	17
<i>hors-bilan</i> .....	18
<i>compte de résultat</i> .....	19
<i>annexes</i> .....	20
<i>règles &amp; méthodes comptables</i> .....	20
<i>évolution actif net</i> .....	24
<i>compléments d'information</i> .....	25
<b>inventaire</b> .....	<b>32</b>

<b>Commercialisateur</b>	OBAFRICA AM Twin Center, Angle Bds Zerktouni et El Massira Casablanca - 20100, Maroc.
<b>Société de gestion</b>	FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Centralisateur</b>	BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3, rue d'Antin - 75002 Paris.
<b>Conseiller</b>	OBAFRICA AM Twin Center, Angle Bds Zerktouni et El Massira Casablanca - 20100, Maroc.
<b>Commissaire aux comptes</b>	MAZARS Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92075 Paris la Défense Cedex.

# Informations concernant les placements et la gestion

## Classification :

Actions internationales.

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectations des plus-values nettes réalisées
Part A	Capitalisation	Capitalisation

## Objectif de gestion :

Africa Picking Fund est un fonds dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur les valeurs de la zone Afrique.

## Indicateur de référence :

Aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du fonds. Toutefois l'indice le plus proche est l'indice MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa (MSEIAZUN), dividendes nets réinvestis, exprimé en Euro. L'OPCVM n'étant ni indiciel, ni à référence indicielle, l'indice MSCI de référence, converti en euro ne constitue qu'un indicateur de comparaison a posteriori de la performance.

Calculé par MSCI, cet indice est pondéré par la capitalisation boursière et prend en compte la performance des différentes bourses des marchés africains, en dehors de l'Afrique du Sud.

L'administrateur MSCI Limited de l'indice de référence MSCI Emerging Frontier Markets Africa ex South Africa est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil de 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner sensiblement de celle de son indicateur de référence.

## **Stratégie d'investissement :**

### **1. Stratégies utilisées**

L'OPCVM met en oeuvre une gestion active et discrétionnaire conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de l'univers d'investissement décrit ci-après, aucune approche extra-financière contraignante n'est intégrée dans celle-ci.

La gestion est orientée vers les marchés des actions africaines ou sur des actions internationales dont l'activité est majoritairement exposée à l'économie africaine. Africa Picking Fund est exposé tant sur des petites et moyennes valeurs que sur des grandes valeurs et n'a défini a priori aucune contrainte sectorielle. Il privilégie cependant à long terme les secteurs portés par la croissance de l'économie africaine et l'enrichissement des populations locales.

La gestion d'Africa Picking Fund s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres -« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit.

S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, portant sur au moins les trois critères suivants :

- la qualité du management de l'entreprise,
- la qualité et la transparence de sa structure financière,
- les perspectives de croissance de son métier.

Les valeurs retenues font l'objet de la fixation d'objectifs de prix d'achat et de prix de vente.

Les dossiers sélectionnés ont ainsi fait l'objet d'un processus très sélectif et qualitatif. La méthodologie impliquant la fixation d'un prix d'achat et d'un prix de vente permet de se positionner sur des dossiers présentant un potentiel d'appréciation future par le marché.

L'équipe de gestion intègre par ailleurs à son analyse des critères macroéconomiques en lien avec les spécificités des pays d'Afrique. La stabilité politique, les variations de change des devises locales et un environnement des affaires prévisible sont autant de critères qui vont influencer l'allocation d'actifs. Les gérants peuvent s'appuyer pour ce faire sur l'expertise d'institutions spécialisées qui publient des analyses générales sur de nombreux pays africains.

Africa Picking Fund est exposé à hauteur de 60% au moins sur les marchés actions internationales avec un biais sur les actions africaines.

Africa Picking Fund peut aussi en fonction de l'évolution et des situations de marchés, être exposé à hauteur de 40% maximum de l'actif net en titres obligataires.

L'exposition aux tendances de marché sera principalement réalisée par l'utilisation d'instruments financiers à terme, notamment des futures.

Africa Picking Fund peut recourir aux instruments dérivés dans le cadre d'opérations de couverture et d'exposition au risque de marché actions et à des opérations de couverture du risque de change.

Il est précisé que le fonds pourra être exposé à hauteur de 100% à des devises hors euro.

### **2. Les actifs (hors dérivés)**

#### **a) Les actions :**

Africa Picking Fund est en permanence exposé aux risques actions à 60% à travers des investissements dans des actions d'entreprises cotées principalement dans les pays africains. Le FCP pourra également être exposé aux risques actions à travers des investissements sur des marchés d'actions internationales présentant un lien avec les marchés des pays africains.

La sélection rigoureuse des valeurs ne répond à aucun objectif d'allocations sectorielles et ne prévoit pas de répartition entre petites, moyennes et grandes capitalisations.

Les actions sont achetées majoritairement en devises locales.

#### **b) Titres de créances et instruments du marché monétaire :**

Dans la limite de 40 %, le fonds peut initialement investir :

- dans des titres de créances négociables. L'échéance maximum des titres de créances utilisés dans le cadre de la gestion de la trésorerie du fonds sera de 5 ans. Les titres court terme ainsi utilisés bénéficient d'une notation Standard & Poor's court terme « Investment grade » -ou notation équivalente dans une autre agence de notation ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les TCN réputés « spéculatifs » ou non notés sont autorisés dans la limite de 10%.
- dans des titres obligataires. La maturité maximum des titres obligataires est de 12 ans. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée à la qualité de crédit des entreprises émettant ces titres. Les titres concernés sont réputés « Investment grade » à savoir notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent ou considérés comme tels par l'équipe de gestion. Les obligations réputées « spéculatives » ou non notées sont autorisées dans la limite de 10%. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition entre émetteurs souverains et privés.

Lors de l'acquisition et du suivi en cours de vie des titres, l'appréciation du risque de crédit repose sur la recherche et l'analyse interne de la société de gestion ainsi que sur les notations proposées par les agences.

En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, matérialisée le cas échéant par une modification de sa notation par les agences, le gérant effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être légèrement modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

### **3. Investissement en titres d'autres Organismes de Placements Collectifs**

Le fonds ne pourra pas investir plus de 10% de son actif en titres d'autres OPCVM français et/ou européens, et en fonds d'investissement à vocation générale. Il s'agira d'OPC de toute classification AMF. Le fonds peut investir dans des OPCVM de la société de gestion ou d'une société liée.

### **4. Instruments dérivés**

Le fonds se réserve la possibilité d'intervenir, de manière exceptionnelle, sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ ou de gré à gré. Dans ce cadre, le fonds pourra prendre des positions :

- en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de marché actions et contre le risque de change.
- en vue de l'exposer au risque de marché actions conformément à l'objectif de gestion.

Les instruments utilisés sont :

- futures sur indices
- options sur titres et sur indices
- options de change et change à terme

Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif du fonds. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la Société de Gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du FCP.

### **5. Titres intégrant des dérivés**

Le gérant pourra investir dans des obligations convertibles internationales.

Le gérant pourra investir sur des titres intégrant des dérivés (warrants, bon de souscription, obligations convertibles etc...) négociés sur des marchés de la zone euro et/internationaux, réglementés ou de gré à gré.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, zones géographiques, taux, actions (tous types de capitalisation), change, titres... dans le but de réaliser l'objectif de gestion.

Le recours à des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, sera justifié notamment par la volonté du gérant d'optimiser la couverture ou, le cas échéant, la dynamisation du portefeuille en réduisant le coût lié à l'utilisation de ces instruments financiers afin d'atteindre l'objectif de gestion.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat.

### **6. Dépôts**

Néant.

### **7. Emprunt d'espèces**

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver temporairement en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/ rachats, ...) dans la limite de 10%.

### **8. Opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres**

Néant.

### **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

### **Risque de perte en capital :**

La perte en capital se produit lors de la vente d'un titre à un prix inférieur à sa valeur d'achat. L'investisseur est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. L'OPC ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

### **Risque actions :**

Sur les marchés africains, le volume des titres cotés en Bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de l'OPC est exposé, baissent, la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

**Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :**

Il existe un risque lié aux investissements dans les pays émergents qui résulte notamment des conditions de fonctionnements et de surveillance de ces marchés, qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ou de facteurs politiques et réglementaires. Les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales. La valeur liquidative de l'OPC pourra donc avoir le même comportement.

**Risque de liquidité :**

Le Fonds investit sur des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité.

Dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont faibles, le gérant risque de ne pas pouvoir vendre les titres rapidement dans les conditions satisfaisantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

**Risque de change :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

**Risque de gestion discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à l'OPC repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPC ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance de l'OPC peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPC peut en outre avoir une performance négative.

**Risque de taux :**

La valeur liquidative de l'OPC pourra baisser si les taux d'intérêt augmentent.

**Risque de crédit :**

Le fonds est exposé aux instruments monétaires ou obligataires à hauteur de 40 % maximum.

Le risque de crédit correspond au risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance ou obligataires, dans lesquels est investi l'OPC, peut baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative.

**Risque de durabilité ou risque lié à l'investissement durable**

Tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance durable (par exemple, le changement climatique, la santé et la sécurité, les entreprises qui ne respectent pas les règles, telles que des sanctions pénales graves, etc.) qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

**Souscripteurs concernés :**

Part A : Tous souscripteurs

**Profil de l'investisseur type :**

Le fonds s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel fonds, risque élevé dû à l'investissement en actions cotées dans le monde entier, notamment en Afrique.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans Africa Picking Fund dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans, mais également de son souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du Fonds.

**Durée de placement recommandée**

Supérieure à 5 ans.

**Indications sur le régime fiscal :**

Le prospectus n'a pas vocation à résumer les conséquences fiscales attachées, pour chaque investisseur, à la souscription, au rachat, à la détention ou à la cession de part(s) du Fonds. Ces conséquences varieront en fonction des lois et des usages en vigueur dans le pays de résidence, de domicile ou de constitution du porteur de part(s) ainsi qu'en fonction de sa situation personnelle.

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, où la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans ce Fonds, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts du Fonds d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat des parts du Fonds.

Le Fonds propose 1 catégorie de part de capitalisation, il est recommandé à chaque investisseur de consulter un conseiller fiscal sur la réglementation applicable dans le pays de résidence de l'investisseur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux investisseurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière.

Aux termes de la réglementation fiscale américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), les investisseurs pourraient être tenus de fournir à l'OPC, à la société de gestion ou à leur mandataire et ce, afin que soient identifiées les « US Person » au sens de FATCA, des renseignements notamment sur leur identité personnelle et lieux de résidence (domicile et résidence fiscale). Ces informations pourront être transmises à l'administration fiscale américaine via les autorités fiscales françaises. Tout manquement par les investisseurs à cette obligation pourrait résulter en un prélèvement forfaitaire à la source de 30% imposé sur les flux financiers de source américaine. Nonobstant les diligences effectuées par la société de gestion au titre de FATCA, les investisseurs sont invités à s'assurer que l'intermédiaire financier qu'ils ont utilisé pour investir dans l'OPC bénéficie lui-même du statut dit de Participating FFI. Pour plus de précisions, les investisseurs pourront se tourner vers un conseiller fiscal.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ([www.fin-echiquier.fr](http://www.fin-echiquier.fr)). Les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet [www.obafrica.com](http://www.obafrica.com) ou peuvent être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de FINANCIERE DE L'ECHIQUIER, 53, avenue d'Iéna - 75116 Paris.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 26 septembre 2014.*
- *Date de création du Fonds : 7 novembre 2014.*

# rapport d'activité

AFRICA PICKING FUND termine l'année 2021 en hausse de 20,5% contre 19,2% pour son indice de référence.

Pour la première fois depuis le lancement du fonds, les devises n'ont pas négativement pesé sur la performance. Au contraire, celles des principaux marchés se sont même appréciées contre l'euro. La livre égyptienne est ainsi en hausse de 7,6% et le dirham marocain de 3,3%.

Le choix de surpondérer ces deux marchés en début d'année 2021 a porté ses fruits.

Aussi, votre fonds a bénéficié de la bonne dynamique des titres cotées sur la bourse régionale des valeurs mobilières avec certaines sociétés comme UNIWAX ou SUCRIVOIRE qui ont vu leur cours doubler sur l'ensemble de l'année.

Plus largement, les choix d'investissement sectoriels de 2021 ont été payant avec malgré la persistance de la crise sanitaire de bonnes performances pour les secteurs de l'hôtellerie (CITY LODGE) et de l'éducation (ADVTECH).

A noter enfin qu'en 2021, les marchés africains ont retrouvé une dynamique de flux positive avec certains marchés qui ont vu leurs volumes plus que doubler (BRVM notamment).

Pour 2022, l'équipe de gestion continuera de réduire le nombre de positions avec l'ambition d'aller en dessous de 30 sociétés d'ici la fin du premier trimestre.

Elle poursuivra également son travail de « stock picking » avec un maintien des expositions égyptiennes et marocaines et une réduction de l'exposition de la zone UEMOA (sociétés qui ont le mieux performé en 2021) pour augmenter graduellement l'exposition petites et moyennes valeurs sud-africaines qui présentent de nombreuses opportunités.

## Performances Fonds vs Indice

FR0011884550	AFRICA PICKING FUND A	20,526%	19,013%
--------------	-----------------------	---------	---------

## Mouvements principaux

**Achats :** Edita Food (EGS30511C011) – Cleopatra Hospital (EGS729J1C018)

**Ventes :** Kenya Commercial Bank (KE0000000315) – Disway (MA0000011637)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Renseignements réglementaires :

- Votre OPC n'a pas d'engagement sur les marchés dérivés.
- Votre fonds ne détient aucun titre en portefeuille émis par la société de gestion.
- Votre OPC ne détient pas de parts d'OPC gérés par La Financière de l'Echiquier ou des sociétés liées.

## Présentation de notre politique générale :

Depuis 2007, La Financière de l'Echiquier intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa méthodologie de sélection de valeurs. Cette approche est menée de façon transversale pour tous les fonds actions La Financière de l'Echiquier. Cette évaluation se fait sur la base d'entretiens ISR spécifiques menés avec les personnes clés de l'entreprise. Nous n'avons pas recours aux agences de notation. Les entretiens ISR sont par ailleurs, systématiquement conduits en binôme avec le gérant ou l'analyste financier qui suit le cas d'investissement et l'un des membres de l'équipe ISR. A l'issue de chaque entretien, une note reflétant notre appréciation de chaque entreprise est établie. Elle fait l'objet d'une révision lors des entretiens de suivi que nous réalisons en moyenne tous les deux ans. Tous les comptes rendus d'entretiens ISR et les notations extra financières des valeurs sont archivés dans notre base de données propriétaire.

## Politique ESG :

Dans le cadre du fonds, nous nous attachons à appliquer la politique générale en réalisant, dans le plus de cas possible, une analyse extra financière des valeurs en portefeuilles. Cette analyse se fonde sur des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance et donne lieu à une notation ISR, revue en moyenne tous les 3 ans. La notation ISR attribuée aux valeurs du fonds ne constitue pas un motif d'exclusion.

Des informations plus précises sont disponibles sur notre site Internet à la rubrique :

<https://www.lfde.com/la-societe/investissement-responsable/>



### Politique d'exécution des ordres :

Cette politique consiste tout particulièrement à sélectionner des intermédiaires de marché, établissements spécialement agréés pour exécuter les ordres sur le marché. Cette sélection est effectuée afin d'obtenir des intermédiaires la « meilleure exécution » que la société de gestion doit elle-même apporter aux porteurs ou actionnaires d'OPCVM.

Le choix des intermédiaires est effectué selon des critères précis et revus deux fois par an en fonction des opinions exprimés par les participants au comité de sélection des intermédiaires :

- 1 - capacité à trouver de la liquidité et qualité d'exécution
- 2 - aide à la rencontre des entreprises
- 3 - le bon dénouement des opérations
- 4 - qualité de l'analyse et du support vente.

Pour plus d'information et conformément à la réglementation, vous pouvez consulter la Politique d'exécution établis par La Financière de l'Echiquier dans le cadre de la gestion de ses OPCVM sur le site internet de la société de gestion

### Politique de vote :

Nous vous informons que notre politique de droit de vote est disponible en ligne sur notre site internet.

Le porteur de part peut consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site internet de la société de gestion.

Ce document précise les conditions dans lesquelles la société de gestion a eu recours pour l'exercice précédent à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécutions d'ordres.

La société de gestion LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER calcule le risque global des OPCVM selon la méthode du calcul de l'engagement.

### Politique de Rémunération

Les sociétés de gestion ont l'obligation de définir une politique de rémunération compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ce principe est défini précisément dans la directive AIFM (2011/61/UE, notamment l'annexe II)), la directive OPCVM V (2014/91/UE), ainsi que dans le code monétaire et financier (article L533-22-2) et dans le règlement général de l'AMF (article 319-10).

L'AMF a par ailleurs publié des guides professionnels à destination des prestataires de service d'investissement en vue d'une application pratique des dispositions légales et réglementaires.

Enfin, la politique de rémunération est conforme à l'article 5 du Règlement SFDR (UE) 2019/2088.

La politique de rémunération de la Société de Gestion est ainsi compatible avec une gestion saine et efficace des risques et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, la documentation réglementaire des OPC que la Société de Gestion gère.

La politique de rémunération est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Société de Gestion et des OPCVM qu'elle gère ainsi qu'à ceux des investisseurs de ces OPC, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts. La politique de rémunération a été mise en place afin de : supporter activement la stratégie et les objectifs de la Société de Gestion ; supporter la compétitivité de la Société de Gestion sur le marché dans lequel elle opère ; assurer l'attractivité, le développement et la conservation d'employés motivés et qualifiés.

Les principes généraux de la politique de rémunération de LFDE sont les suivants :

- La composante fixe de la rémunération tient compte de la situation réelle du marché de l'emploi.
- Le principe d'égalité de rémunérations hommes/femmes y compris dans la prise en compte de l'évolution de carrière.
- Chaque collaborateur fait l'objet d'un processus d'évaluation et d'appréciation des compétences avec définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs
- Une rémunération variable discrétionnaire non contractuelle qui rémunère la performance des collaborateurs. La part variable est donc étudiée chaque année par service, et pour chaque collaborateur.
- Les principes de la rémunération variable répondent à un principe d'équité qui vise à motiver le plus grand nombre de salariés.
- Depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs de LFDE, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable annuelle.
- LFDE met en place un mécanisme de rémunération variable différée pour les preneurs de risque dont la rémunération variable est supérieure à 200 K€ ; en application de la directive OPCVM V et AIFM.

Les principes de la politique de rémunération sont révisés sur une base régulière et adaptés en fonction de l'évolution réglementaire. La politique de rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration de la Société de Gestion. Plus de détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet suivant : [www.lfde.com](http://www.lfde.com).

La politique de rémunération, dans son intégralité, est disponible auprès de la société de gestion sur demande.

## Données 2021 :

En Poste			Différé	
Nombre de Brut annuel 2021	Somme de Brut annuel 2021 (12 mois)	Somme de Bonus 2021 (versé 01/2022) Estimé	Nb	Mtt variable différé
111	7 597 560	3 746 000		
30	4 225 000	5 489 000		
<b>141</b>	<b>11 822 560</b>	<b>9 235 000</b>	dont => 12,00	1 887 500

*brut annuel sans prorata  
de durée*

## SFDR

**Objectif de gestion durable suivi par l'OPC**

La stratégie de l'OPC est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement UE 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Il ne promeut aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

# rapport du commissaire aux comptes

## FCP AFRICA PICKING FUND

53, Avenue d'IANA  
75116 PARIS

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP AFRICA PICKING FUND,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) AFRICA PICKING FUND relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, le 04 avril 2022



Gilles DUNAND-ROUX

# comptes annuels

# BILANactif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 208 913,70</b>	<b>3 565 213,57</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	4 208 913,70	3 565 213,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	-	<b>596 430,69</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	596 430,69
<b>Comptes financiers</b>	<b>33 561,97</b>	<b>126 827,45</b>
Liquidités	33 561,97	126 827,45
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 242 475,67</b>	<b>4 288 471,71</b>



# BILAN passif

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	4 301 905,03	3 898 227,26
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-91 557,64	-248 339,36
• Résultat de l'exercice	27 726,89	87 450,38
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>4 238 074,28</b>	<b>3 737 338,28</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>2 032,93</b>	<b>548 347,83</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 032,93	548 347,83
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 368,46</b>	<b>2 785,60</b>
Concours bancaires courants	2 368,46	2 785,60
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>4 242 475,67</b>	<b>4 288 471,71</b>

# HORS-bilan

31.12.2021

31.12.2020

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	15,34	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	137 708,26	187 268,44
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>137 723,60</b>	<b>187 268,44</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 299,16	-393,38
• Autres charges financières	-31,77	-36,07
<b>Total (II)</b>	<b>-1 330,93</b>	<b>-429,45</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>136 392,67</b>	<b>186 838,99</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-106 951,40	-93 199,59
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>29 441,27</b>	<b>93 639,40</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 714,38	-6 189,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>27 726,89</b>	<b>87 450,38</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

## **Covid-19 et incidence sur les comptes annuels :**

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **a) Méthode d'évaluation**

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon des méthodes spécifiques :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.
- Les contrats :
  - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
  - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
  - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
  - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles. Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **b) Modalités pratiques**

- Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim et Bloomberg en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par "Fin'xs" de Télékurs et "Securities 3000" de Reuters :

- Asie-Océanie : extraction à 12 h pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Afrique extraction à 19h30 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Amérique : extraction à 9 h pour une cotation au cours de clôture de la veille. extraction à 16 h 45 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  - Europe sauf France : extraction à 19 h 30 pour une cotation au cours de clôture du jour. extraction à 14 h 30 pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
  - extraction à 9 h pour une cotation au cours de J-1.
  - France : extraction à 12 h et 16 h pour une cotation au cours d'ouverture du jour. extraction à 17 h 40 pour une cotation au cours de clôture du jour.
  - Contributeurs : extraction à 14 h pour une cotation suivant les disponibilités de cours.
  - Les positions sur les marchés à terme ferme à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.
  - Les positions sur les marchés à terme conditionnel à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.
- Asie-Océanie : extraction à 12 h Amérique : extraction J+1 à 9 h  
Europe (sauf France) : extraction à 19 h 30 France : extraction à 18 h

### Méthode de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon encaissé.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais exclus.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	Part A 2,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Commissions de mouvement perçues par la société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	Perçues par le dépositaire uniquement : jusqu'à 110€ selon les pays concernés
Commission de surperformance	Actif net	10% TTC de la surperformance de l'OPC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à l'indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive

<sup>(1)</sup> Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC dont les frais de gestion maximum seront de 2,392%. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la société de gestion.

Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier sont imputées au fonds.

En sus des frais ci-dessus, d'autres frais peuvent être supportés par le fonds dans certaines circonstances tels que des coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, sous réserve que ces frais soient systématiquement inférieurs aux montants recouverts.

#### **Modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- 10% TTC de la performance au-delà de l'indice dividendes nets réinvestis.
- La provision de frais de gestion variables est ajustée à l'occasion de chaque calcul de la valeur liquidative, sur la base de 10% TTC de la sur performance positive du FCP par rapport à l'indice MSCI EFM Africa Ex South Africa, converti en euros, dividendes nets réinvestis.

Le fonds applique la méthode dite du « high water mark ». La commission de performance ne sera ainsi prélevée que dans l'hypothèse où la valeur liquidative de fin d'année est supérieure à la valeur liquidative historique de clôture annuelle la plus élevée.

Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence, cette provision est réajustée par le biais de reprises sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

- Le calcul de la surperformance sera effectué pour la première fois à compter du jour de lancement du fonds.
- Le prélèvement des frais de gestion variables par la société de gestion est effectué annuellement, le dernier jour de bourse ouvert du mois de décembre de chaque année. La période de calcul de la commission de surperformance est l'exercice de l'OPCVM, à l'exception du premier exercice du fonds pour lequel la période de référence sera comprise entre la date de création et le dernier jour ouvert du mois de décembre 2015. Les frais de gestion variables sont imputables uniquement si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure au nominal d'origine pour le premier exercice, à la valeur liquidative de la fin de l'exercice précédent pour les exercices comptables suivants.
- En cas de rachat de part, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

#### **Devise de comptabilité**

La devise de comptabilité est l'Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

armexes

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectations des plus-values nettes réalisées</b>
Part A	Capitalisation	Capitalisation



# 2 évolution actif net

Devise	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>3 737 338,28</b>	<b>4 243 068,87</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	2 237 991,75	1 937 129,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-2 508 591,50	-2 033 062,08
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	126 407,81	177 792,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-83 152,94	-152 432,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-8 456,29	-16 743,09
Différences de change	126 300,42	-369 065,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	580 795,48	-142 989,35
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-804 632,08	-1 385 427,56
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 385 427,56	-1 242 438,21
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	29 441,27	93 639,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>4 238 074,28</b>	<b>3 737 338,28</b>



# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	33 561,97
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 368,46
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33 561,97	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 368,46	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EGP	XOF	MAD	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 157 316,66	894 698,34	573 563,58	1 478 339,46
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	68,07	-	-	2 300,39
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>				
Opérations de change à terme de devises :				-
Achats à terme de devises				-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises				-
Autres Créances :				-
-				-
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-
<b>Dettes</b>				<b>2 032,93</b>
Opérations de change à terme de devises :				
Ventes à terme de devises				-
Montant total négocié des Achats à terme de devises				-
Autres Dettes :				
Frais provisionnés				2 032,93
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-

**3.6. Capitaux propres**

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	27 551,721	2 237 991,75	30 748,042	2 508 591,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	<b>2,50</b>
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	<b>néant</b>
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....	<b>néant</b>

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	27 726,89	87 450,38
<b>Total</b>	<b>27 726,89</b>	<b>87 450,38</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	27 726,89	87 450,38
<b>Total</b>	<b>27 726,89</b>	<b>87 450,38</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
<b>Total acomptes</b>	-	-

	31.12.2021	31.12.2020
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-91 557,64	-248 339,36
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-91 557,64</b>	<b>-248 339,36</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-91 557,64	-248 339,36
<b>Total</b>	<b>-91 557,64</b>	<b>-248 339,36</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Devise EUR	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	29.12.2017
<b>Actif net</b>	<b>4 238 074,28</b>	3 737 338,28	4 243 068,87	4 929 253,06	6 826 768,48
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>50 825,414</b>	54 021,735	55 263,228	63 162,089	70 953,534
<b>Valeur liquidative</b>	<b>83,38</b>	69,18	76,77	78,04	96,21
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire <sup>(2)</sup></b>	<b>-1,25</b>	-2,97	-2,09	-4,01	7,11

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

<sup>(2)</sup> La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 7 novembre 2014.

# 4 inventaire au 31.12.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
ZAE000031035	ADVTECH LTD	PROPRE	120 000,00	116 251,26	ZAR	2,74
TN0007250061	ADWYA SA RIGHTS	PROPRE	8,00	1,30	TND	0,00
EGS30031C016	ARABIAN FOOD INDUSTRIES COMPANY DOMTY	PROPRE	250 000,00	57 506,32	EGP	1,36
NGGTASSURE05	AXA MANSARD INSURANCE PLC	PROPRE	23 019 179,00	113 716,83	NGN	2,68
CI0000000956	BANK OF AFRICA COTE DLVOIRE SA	PROPRE	15 000,00	133 891,86	XOF	3,16
KE2000002192	BRITAM HOLDING LIMITED	PROPRE	1 100 000,00	64 117,51	KES	1,51
EGS02051C018	CAIRO POULTRY REGISTERED SHS	PROPRE	600 000,00	94 360,74	EGP	2,23
GH0000000649	CAL BANK LTD	PROPRE	1 337 142,00	165 975,44	GHS	3,92
ZAE000117792	CITY LODGE HOTELS LTD	PROPRE	300 000,00	89 436,76	ZAR	2,11
EGS729J1C018	CLEOPATRA HOSPITAL COMPANY	PROPRE	300 000,00	82 607,62	EGP	1,95
EGS60041C018	CREDIT AGRICOLE EGYPT	PROPRE	247 598,00	116 679,08	EGP	2,75
ZAE000156253	CURRO HOLDINGS LIMITED	PROPRE	94 126,00	64 576,80	ZAR	1,52
EGS305I1C011	EDITA FOOD INDUSTRIES SAE SHS	PROPRE	200 000,00	94 808,48	EGP	2,24
EGS3G0Z1C014	ELSWEDY CABLES	PROPRE	300 000,00	165 047,35	EGP	3,89
GH0000001001	ENTERPRISE GROUP SHS	PROPRE	360 000,00	143 302,49	GHS	3,38
TN0007570013	EURO CYCLES SA	PROPRE	9 278,00	92 090,18	TND	2,17
GH0000000094	GCB BANK LIMITED	PROPRE	100 000,00	74 761,55	GHS	1,76
JE00BLKGSR75	INTEGRATED DIAGNOSTICS HOLDING	PROPRE	90 000,00	101 692,68	USD	2,40
MA0000012080	JET CONTRACTORS SA	PROPRE	8 643,00	189 133,72	MAD	4,46
NGWAPCO00002	LAFARGE AFRICA PLC	PROPRE	2 055 555,00	104 829,03	NGN	2,47
TN0007510035	LAND'OR SA RIGHT 08/06/2047	PROPRE	24,00	2,28	TND	0,00
MA0000010415	LES EAUX MINERALES D'OULMES SA	PROPRE	1 085,00	108 391,61	MAD	2,56
BW0000000322	LETSHEGO HOLDINGS LTD	PROPRE	1 200 000,00	125 708,98	BWP	2,97
EGS75011C014	MM GROUP INDUSTRIAL & INTERNATIONAL TRADE	PROPRE	615 460,00	236 985,65	EGP	5,59
PTMEN0AE0005	MOTA ENIGL	PROPRE	82 285,00	104 995,66	EUR	2,48



## AFRICA PICKING FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
EGS30AL1C012	OBOUR LAND FOR FOOD INDUSTRIES	PROPRE	250 000,00	81 991,99	EGP	1,93
BF0000000117	OFFICE NATIONALE DES TELECOMMUNICATION DU BURKIINA FASO SA	PROPRE	20 000,00	120 285,43	XOF	2,84
EGS74191C015	RAYA CONTACT CENTRE	PROPRE	1 367 620,00	227 329,43	EGP	5,36
MA0000012239	RESIDENCES DAR SAADA SA	PROPRE	40 000,00	104 657,25	MAD	2,47
MA0000011462	RISMA SA	PROPRE	10 000,00	104 419,39	MAD	2,46
MA0000011744	SALAFIN SA	PROPRE	1 035,00	66 961,61	MAD	1,58
CI0000000600	SERVAIR ABIDJAN	PROPRE	37 345,00	99 633,76	XOF	2,35
TN0007610090	SOCIETE D ARTICLES HYGIENIQUES SA RIGHT 03/12/2048	PROPRE	7,00	1,37	TND	0,00
TN0007610082	SOCIETE D ARTICLES HYGIENIQUES SA RIGHT 2048	PROPRE	11,00	2,93	TND	0,00
TN0007610058	SOCIETE D' ATRICLES HYGIENIQUES SA RIGHTS	PROPRE	2,00	0,65	TND	0,00
TN0007610017	SOCIETE D' ARTICLES HYGIENIQUES SA	PROPRE	43 131,00	147 539,88	TND	3,48
TN0007610074	SOCIETE D' ARTICLES HYGIENIQUES SA RIGHTS 13/12/2047	PROPRE	4,00	1,14	TND	0,00
CI0000000030	SOCIETE GENERALE DE BANQUES EN COTE DIVOIRE	PROPRE	6 000,00	96 914,38	XOF	2,29
SN0000000019	SOCIETE NATIONALE DES TELECOMM	PROPRE	6 500,00	138 484,51	XOF	3,27
CI0000002028	SUCRIVOIRE SA	PROPRE	79 700,00	116 644,85	XOF	2,75
TZ1996100040	SWISSPORT TANZANIA LTD	PROPRE	60 000,00	22 892,64	TZS	0,54
UG00000001145	UMEME LIMITED	PROPRE	1 100 000,00	51 410,45	UGX	1,21
TN0007720030	UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS S.A RIGHTS 04/08/2047	PROPRE	113,00	27,31	TND	0,00
CI0000000337	UNIWAX SA	PROPRE	61 935,00	188 843,55	XOF	4,46
<b>Total Action</b>				<b>4 208 913,70</b>		<b>99,31</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>4 208 913,70</b>		<b>99,31</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	BANCA TND BPP	PROPRE	-6 535,604	-1 999,70	TND	-0,05
	BANQUE EGP BPP	PROPRE	-1 216,20	-68,07	EGP	-0,00
	BANQUE EUR BPP	PROPRE	33 561,97	33 561,97	EUR	0,79
	BANQUE NGN BPP	PROPRE	-0,01	0,00	NGN	0,00
	BANQUE USD BPP	PROPRE	-237,82	-209,12	USD	-0,00
	BANQUE ZAR BPP	PROPRE	-1 661,71	-91,57	ZAR	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>31 193,51</b>		<b>0,74</b>

## AFRICA PICKING FUND

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<b><i>FRAIS DE GESTION</i></b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 032,93	-2 032,93	EUR	-0,05
<b><i>Total FRAIS DE GESTION</i></b>				<b>-2 032,93</b>		<b>-0,05</b>
<b><i>Total Liquidites</i></b>				<b>29 160,58</b>		<b>0,69</b>
<b>Total AFRICA PICKING FUND</b>				<b>4 238 074,28</b>		<b>100,00</b>